



# PRESSE

communiqué

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud ou du Japon.*

Le 7 juin 2011

## **Saint-Gobain lance l'introduction en bourse de Verallia sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris**

Conformément au calendrier annoncé le 13 octobre 2010, Saint-Gobain annonce aujourd'hui le lancement de l'introduction en bourse minoritaire de sa filiale Verallia, numéro deux mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, en vue de l'admission de ses actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Pour Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain : « *L'ouverture du capital de Verallia au public est l'aboutissement du recentrage stratégique de Saint-Gobain sur les marchés de l'habitat. Cette très belle société, que Saint-Gobain a développée pendant près d'un siècle, offre une opportunité d'investissement unique dans une activité stable et fortement génératrice de trésorerie. Son positionnement sur les produits à forte valeur ajoutée combiné à un développement ciblé sur les marchés émergents lui assure des perspectives de croissance propres à séduire les investisseurs qui l'accompagneront dans cette nouvelle étape de son développement.* »

- **La fourchette indicative de prix de l'offre est comprise entre 29,50 euros et 36,00 euros par action**
- **La taille initiale de l'offre porte sur 40% du capital et des droits de vote de Verallia (26 617 561 actions existantes<sup>1</sup>), soit une taille de l'offre comprise entre 785 millions et 958 millions d'euros sur la base de la fourchette indicative de prix**
- **Une option de surallocation a été consentie, portant sur un maximum de 3 992 634 actions existantes, soit 15% de la taille initiale de l'offre**
- **L'offre est uniquement réalisée par cession d'actions existantes**
- **Une offre concomitante est réservée aux salariés de Verallia dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe**
- **La clôture de l'offre est prévue le 20 juin 2011 pour l'offre à prix ouvert et pour le placement global**

<sup>1</sup> Dans le présent communiqué, le terme « actions existantes » renvoie aux actions qui composeront le capital social de Verallia à l'issue des Opérations sur le capital de la Société décrites au paragraphe 11.1. de la Note d'Opération.

- La fixation du prix de l'offre est prévue le 21 juin 2011 et le début des négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) est prévu le 22 juin 2011

**Les personnes souhaitant obtenir plus d'informations peuvent appeler le numéro vert mis à leur service : 0 805 650 660 (appel gratuit depuis un poste fixe).**

Contact presse	Contacts analystes, investisseurs
Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48	Florence TRIOU-TEIXERA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29

#### **A propos de Saint Gobain**

Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de protection de l'environnement. Avec un chiffre d'affaires de 40,1 milliards d'euros en 2010, Saint-Gobain est présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés. Pour plus d'informations sur Saint-Gobain, rendez-vous sur le site [www.saint-gobain.com](http://www.saint-gobain.com).

\*\*\*

#### **Structure de l'Offre**

Il est prévu que la cession des actions offertes (les « Actions Cédées ») soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
  - un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du *U.S. Securities Act* de 1933 (tel que modifié).

#### **Nombre d'Actions Cédées**

L'Offre porte sur un nombre de 26 617 561 actions existantes cédées par la société Vertec (détenue à 99,99% par la Compagnie de Saint-Gobain), soit 40% du capital et des droits de vote de Verallia.

La société Vertec a consenti aux intermédiaires financiers visés ci-dessous une option de surallocation, portant sur un maximum de 15% de la taille de l'Offre, soit un nombre maximum de 3 992 634 actions existantes.

Dans l'hypothèse où l'option de surallocation serait intégralement exercée, l'Offre porterait ainsi sur un nombre total de 30 610 195 actions existantes, soit 46% du capital et des droits de vote de Verallia.

### **Fourchette Indicative de prix**

La fourchette indicative du prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global est comprise entre 29,50 euros et 36,00 euros par action.

Le prix des Actions Cédées dans le cadre de l'Offre (le « Prix de l'Offre ») pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période d'achat dans le cadre de l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en-dessous de la fourchette indicative et le nombre d'Actions Cédées pourrait être modifié (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

### **Calendrier indicatif de l'Offre**

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 7 juin 2011 et devrait se clôturer le 20 juin 2011 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Le Placement Global débutera le 7 juin 2011 et devrait se clôturer le 20 juin 2011 à 17 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée).

Le prix de l'Offre devrait être fixé le 21 juin 2011.

Les négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (Compartiment A) devraient débuter le 22 juin 2011.

Le règlement-livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global devrait intervenir le 24 juin 2011.

### **Raisons de l'Offre**

L'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris a pour objectif de permettre au Groupe de conforter sa stratégie de développement telle que décrite à la section 6.4 « *Stratégie : une croissance ciblée alliant excellence et rentabilité opérationnelles, sources de flux de trésorerie élevés et récurrents* » du Document de Base. Elle permettra notamment de renforcer sa visibilité auprès de ses clients et de lui donner accès à de nouveaux moyens de financement.

### **Engagements de conservation**

La Compagnie de Saint-Gobain, Vertec et les autres filiales de Saint-Gobain actionnaires de Verallia se sont engagées, sous réserve de certaines exceptions, à conserver leurs titres Verallia pour une durée de 365 jours suivant le règlement-livraison.

## Intermédiaires financiers

BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities Ltd. et Merrill Lynch International agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Banco Santander, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Société Générale et The Royal Bank of Scotland plc agissent en qualité de Co-Teneurs de Livre.

Banca IMI S.p.A, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, S.A., Commerzbank, ING Bank N.V. et Mitsubishi UFJ Securities International plc agissent en qualité de Co-Chefs de File.

## Informations accessibles au public

Le Prospectus visé par l'AMF le 6 juin 2011 sous le numéro 11-200, composé du Document de Base enregistré par l'AMF le 18 avril 2011 sous le numéro I.11-016 et d'une Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) relative notamment aux modalités de l'offre, est disponible sur les sites Internet de Verallia ([www.verallia.com](http://www.verallia.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que, sans frais et sur simple demande, auprès de Verallia, Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie. L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques présentés au chapitre 4 du Document de Base et au chapitre 2 de la Note d'Opération.

## Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Verallia ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Verallia peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Verallia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Verallia d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilité doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Services Authority* ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la *Section 85* du *Financial Services and Markets Act 2000*.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France).

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Verallia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et Verallia n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeur mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud ou du Japon.

## **RÉSUMÉ DU PROSPECTUS**

**Visa n° 11-200 en date du 6 juin 2011 de l'AMF**

### **Avertissement au lecteur**

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

### **A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

#### **Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité**

Verallia, société anonyme de droit français

L'émetteur est spécialisé dans l'emballage en verre (bouteilles et pots) pour les boissons et les produits alimentaires solides ou liquides.

Code NAF : 6420Z.

Classification ICB : 2723 Containers & Packaging

#### **Aperçu des activités**

Focalisé sur l'emballage en verre (bouteilles et pots) pour l'ensemble des boissons et des produits alimentaires solides ou liquides, le Groupe est le deuxième acteur d'envergure internationale sur ce marché. Il estime être le leader mondial sur les segments des bouteilles pour les vins (tranquilles et pétillants), des bouteilles et carafes pour les spiritueux et des pots pour les produits alimentaires.

Fort d'un management de qualité et d'environ 15 000 collaborateurs à travers le monde, le Groupe est présent commercialement dans 46 pays et dispose de 47 sites de production verrière situés dans 11 pays à travers l'Europe Occidentale et Orientale, les États-Unis et l'Amérique du Sud. En raison du caractère régional de ses marchés, le Groupe a organisé ses activités autour de trois « *Business Units* » géographiques : Europe, États-Unis et Amérique du Sud.

#### **Informations financières sélectionnées (normes IFRS)**

Ces informations sont extraites des états financiers combinés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, préparés conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards*, telles qu'adoptées par l'Union Européenne – « IFRS ») et explicitées en notes 1 et 2 de ces états financiers combinés (les « États Financiers Combinés »). Les États Financiers Combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers et ont fait l'objet d'un rapport spécifique reproduit aux pages 235 et 236 du Document de Base.

**Principaux chiffres clés des comptes de résultat issus des Etats Financiers Combinés audités établis selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2009 et 2008**

<b>en millions d'euros (normes IFRS)</b>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
Chiffre d'affaires et produits accessoires	3 553	3 445	3 547
Résultat d'exploitation	432	434	439
Excédent brut d'exploitation (EBE) <sup>1</sup>	667	654	647
Résultat opérationnel	402	392	426
Résultat net de l'ensemble combiné <sup>2</sup>	242	309	313

<sup>1</sup> L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (voir la section 9.2.1.5 du Document de Base et la note 24 des notes annexes aux états financiers combinés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 inclus au paragraphe 20.1 du Document de Base).

<sup>2</sup> Le résultat net de l'ensemble combiné prend en compte la structure de financement historique du Groupe. Les frais financiers découlant de cette structure de financement ne sont donc pas représentatifs des frais financiers futurs du Groupe, compte tenu des Opérations de Réorganisation et de la structure de l'endettement du Groupe, après la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

**Principaux chiffres clés des bilans issus des Etats Financiers Combinés audités établis selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2009 et 2008**

<b>en millions d'euros (normes IFRS)</b>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
<b>ACTIF</b>			
Actif non courant	1 856	1 782	1 809
Actif courant	1 299	1 244	1 316
Total de l'actif	3 155	3 026	3 125
<b>PASSIF</b>			
Situation nette de l'ensemble combiné	1 339	1 376	1 324
Total des dettes non courantes	676	612	737
Total des dettes courantes	1 140	1 038	1 064
Total du passif	3 155	3 026	3 125

**Capitaux propres et endettement ajustés consolidés (non audités)**

Lors de la première cotation de Verallia sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compte tenu des Opérations de Réorganisation réalisées concomitamment à cette première cotation, l'endettement financier net et les capitaux propres consolidés de Verallia seront différents de ceux qui auraient été établis sur la base des chiffres historiques combinés. Afin de mieux refléter les impacts de ces Opérations de Réorganisation, les capitaux propres et l'endettement financier net ci-après sont présentés dans un format ajusté intégrant l'impact de ces Opérations de Réorganisation.

Le tableau ci-dessous présente la situation consolidée des capitaux propres ajustés et de l'endettement financier net ajusté du Groupe au 30 avril 2011, établie conformément aux recommandations de l'ESMA de

mars 2011 (ESMA 2011/81, paragraphe 127) en vue de l'application du Règlement n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

<b>en millions d'euros (normes IFRS)</b>	<b>30 avril 2011 (non audité)</b>	<b>Ajustements</b>	<b>30 avril 2011 ajusté (non audité)</b>
<b>1. Capitaux propres<sup>(*)</sup> et endettement</b>			
Total des dettes financières courantes	464	-	464
Total des dettes financières non-courantes	111	1333	1444
<b>Capitaux propres<sup>(*)</sup> de l'ensemble</b>	<b>1110</b>	<b>(1186)</b>	<b>(76)</b>
<b>2. Endettement financier net</b>			
Liquidités	44	-	44
Créances financières à court terme	-	-	-
Dettes financières courantes à court terme	464	-	464
<b>Endettement financier net à court terme</b>	<b>420</b>	<b>-</b>	<b>420</b>
Endettement financier net à moyen et long termes	111	1333	1444
<b>Endettement financier net</b>	<b>531</b>	<b>1333</b>	<b>1864</b>

<sup>(\*)</sup> y compris résultat de la période

Ces informations ajustées sont extraites du reporting arrêté au 30 avril 2011 en intégrant les retraitements décrits ci-après :

- le remboursement à hauteur de 574 millions d'euros par Verallia de la prime issue de l'apport de SG Containers par Spafi a un impact en diminution des capitaux propres et en augmentation de l'endettement financier net ; aucun remboursement complémentaire de cette prime n'est envisagé dans le futur ;
- l'acquisition des titres SG Vidros et SG Emballage par Verallia auprès de la Compagnie de Saint-Gobain pour un total de 612 millions d'euros est réalisée sous contrôle commun. L'élimination des titres acquis vient donc intégralement en diminution des capitaux propres de Verallia en contrepartie d'une augmentation de l'endettement financier net. Par ailleurs, les autres opérations de constitution du Groupe par apports de titres sont sans impact sur les capitaux propres puisque l'élimination des titres est compensée par une augmentation de capital de même montant ;
- la distribution de dividendes<sup>2</sup> de SG Emballage préalable à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris a été enregistrée au 30 avril 2011 pour 147 millions d'euros mais n'a pas encore été décaissée à cette date. En conséquence, cette opération est déjà prise en compte dans les capitaux propres ajustés au 30 avril 2011 mais viendra en augmentation de l'endettement financier net pour 147 millions d'euros.

Au total, ces trois éléments représentent une augmentation de l'endettement financier net ajusté de 1 333 millions d'euros et une diminution des capitaux propres ajustés de 1 186 millions d'euros au 30 avril 2011.

<sup>2</sup> Plus généralement, la distribution des dividendes de SG Emballage, SG Vidros et SG Vicasa, intervenue afin de permettre la réalisation des Opérations de Réorganisation, n'est pas représentative de la politique de dividendes futurs du Groupe présentée au Chapitre 12 du Document de Base.

Les termes et conditions de l'endettement du Groupe tel qu'il sera mis en place à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, sont décrits au paragraphe 11.3 de la note d'opération.

Aucun changement significatif affectant le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme et le montant des capitaux propres n'est intervenu depuis le 30 avril 2011 en dehors des éléments inscrits dans les ajustements présentés ci-dessus et des variations du besoin en fond de roulement propres à la saisonnalité de l'activité.

#### **Résumé des principaux facteurs de risques propres au Groupe et à son activité**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base et à la section 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

Les principaux facteurs de risques propres au Groupe et à son activité sont les suivants :

- les risques relatifs au secteur d'activité du Groupe (notamment liés aux coûts relatifs à la conformité à la réglementation en matière d'environnement, de santé publique et de sécurité, aux coûts de la localisation de certains sites industriels au sein d'agglomérations, à l'évolution de l'environnement législatif ou réglementaire ou encore aux fluctuations du coût de l'énergie ou des prix des matières premières) ;
- les risques liés aux activités du Groupe (notamment liés aux déséquilibres de l'offre et de la demande, à la concurrence d'autres producteurs d'emballage en verre, au développement d'une activité propre de production d'emballages en verre de certains clients du Groupe, à la concentration de la clientèle ou encore à la nature peu formalisée des relations contractuelles entre le Groupe et ses clients) ;
- les risques relatifs au statut de société holding de Verallia et à la remontée des dividendes des filiales ;
- les risques liés aux relations et à la séparation avec Saint-Gobain (notamment liés à la représentativité des états financiers de la Société et aux adaptations nécessaires à l'exercice de ses activités de manière autonome, ou encore aux coûts résultant de la séparation de Saint-Gobain) ;
- les risques de marché (risques de taux d'intérêt, de change, de liquidité, sur actions et autres titres financiers) ;
- les risques en matière d'assurance, concurrence, fiscalité et charges sociales, propriété intellectuelle et juridiques (notamment liés aux maladies professionnelles, ou relatifs à la non-conformité à la réglementation en matière environnementale).

## Évolution récente de la situation financière et perspectives

### *Chiffres d'affaires du premier trimestre 2011*

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique pour les 1<sup>ers</sup> trimestres des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010.

Zone géographique	Chiffre d'affaires au 1er trimestre 2011 (non audités)	Chiffre d'affaires au 1er trimestre 2010 (non audités)
Europe	506	472
Etats-Unis	276	262
Amérique du Sud	73	53
Ventes internes	(3)	-
<b>Total</b>	<b>852</b>	<b>787</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 est en hausse de 8,3% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, dont 7,2% de croissance organique, se décomposant en un effet prix/mix de +2,7% et un effet volume de +4,5%, avec toutefois une base de comparaison 2010 favorable.

L'augmentation des volumes témoigne de l'amélioration de la conjoncture mondiale et reflète en particulier une activité particulièrement soutenue en Amérique Latine, bien orientée en Europe, à l'exception toutefois de la Péninsule Ibérique et de la Russie (où l'environnement macroéconomique demeure incertain), et stable aux Etats-Unis.

L'augmentation des prix reflète en grande partie la répercussion des coûts de l'énergie et des matières premières.

### *Perspectives*

Malgré une base de comparaison moins favorable en avril (1 jour ouvré supplémentaire en 2010), le chiffre d'affaires du Groupe du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 avril 2011 est en croissance de 4,7% par rapport à la même période en 2010, hors impact de change et de périmètre (+4,8% en réel).

Dans ce contexte, et sur la base des hypothèses décrites dans la section 13 « Prévisions ou estimations du bénéfice » du Document de Base, le Groupe confirme qu'en 2011 la croissance de son chiffre d'affaires, hors impact de change et de périmètre, sera en ligne avec ses objectifs de moyen terme de taux de croissance organique annuel moyen compris entre 3 et 5% (ce taux intégrant un taux de croissance de la composante prix de 1,5 à 2%, un taux de croissance de la composante mix de 0,5 à 1%, et un taux de croissance de la composante volume de 1 à 2%).

L'EBC à fin avril est en ligne avec les prévisions du Groupe, en dépit d'une hausse des coûts des facteurs de production. La progression de l'EBC devrait s'accélérer au deuxième semestre de l'année, grâce à la montée en régime de la reprise sur les marchés du Groupe et des actions d'excellence opérationnelle. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, le Groupe confirme qu'il affichera un EBC d'au moins 700 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas été affecté par des événements nouveaux qui conduiraient à revoir la prévision de dépenses exceptionnelles estimées à 10 à 15 millions d'euros. Il est également en mesure de confirmer que le coût de son financement après l'introduction en bourse devrait se situer en moyenne à 4% (avant impôt) et que le taux d'impôt moyen du Groupe devrait être de l'ordre de 35%. Enfin, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et la part de résultat net revenant aux intérêts minoritaires devraient être en ligne avec celles de l'exercice 2010.

Par ailleurs, le Groupe maintient ses objectifs de :

- générer un taux de croissance organique annuel moyen du chiffre d'affaires compris entre 3 et 5%, sur la période 2011-2013, hors impact de change et de périmètre ;
- atteindre un niveau de marge d'EBE de l'ordre de 20% pour l'exercice 2013 ;
- maintenir un niveau d'investissements inférieur à 300 millions d'euros par an sur la période 2011-2013 ; et
- distribuer environ 40% de son résultat net sous forme de dividendes.

## B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE

### Raisons de l'Offre

L'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris a pour objectif de permettre au Groupe de conforter sa stratégie de développement telle que décrite à la section 6.4 « *Stratégie : une croissance ciblée alliant excellence et rentabilité opérationnelles, sources de flux de trésorerie élevés et récurrents* » du Document de Base. Elle permettra notamment de renforcer sa visibilité auprès de ses clients et de lui donner accès à de nouveaux moyens de financement.

Il est rappelé que seul l'Actionnaire Cédant percevra le produit de l'Offre.

### Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) est demandée incluent :

- l'ensemble des actions composant le capital de la Société à la suite des Opérations sur le capital de la Société, soit 66 543 903 actions ; et
- un maximum de 1 000 000 d'actions nouvelles qui seront émises dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, réservées aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes au Plan d'Epargne Groupe Verallia ou au Plan d'Epargne Groupe International Verallia (les « **Actions Nouvelles Réservées aux Salariés** ») et un maximum de 670 000 actions nouvelles qui seront attribuées gratuitement aux salariés actionnaires de Verallia, tel que décrit dans la note d'opération correspondante de la Société en date du 6 juin 2011 (l'« **Offre Réservée aux Salariés** »).

Les actions faisant l'objet de l'Offre sont 26 617 561 actions cédées (les « **Actions Cédées** ») (représentant 40,0% du capital et des droits de vote de la Société) par l'Actionnaire Cédant par voie d'offre à prix ouvert auprès du public et de placement privé, ce nombre pouvant être porté à 30 610 195 actions (représentant 46,0% du capital et des droits de vote de la Société) en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation. Ce nombre pourrait être modifié (voir les conditions prévues au paragraphe 5.3.2.3 de la note d'opération).

### Structure de l'Offre

La cession des Actions Cédées sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** ») comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, un minimum de 10 % du nombre d'Actions

Cédées, autres que celles objet de l'Option de Surallocation, sera alloué à l'OPO. Chaque ordre dans le cadre de l'OPO devra porter sur un nombre minimal de 10 actions ; et

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant :
  - un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du *U.S. Securities Act* de 1933 (tel que modifié).

**Allocations prioritaires dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert au profit des actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain :**

Les ordres d'achat émis par les actionnaires personnes physiques de la Compagnie de Saint-Gobain dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (les « **Ordres P** ») ont vocation à être servis intégralement dans la limite de 200 actions et par priorité aux autres ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (les « **Ordres A** »). Toutefois, dans l'éventualité où la demande totale au titre des Ordres P représenterait plus de 75 % du nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, les Ordres P pourraient être réduits afin de permettre que les ordres A puissent être servis au moins partiellement.

**Option de surallocation**

L'Actionnaire Cédant consentira aux Établissements Garants (tels que définis au paragraphe « **Garantie** » ci-dessous), une option (l'« **Option de Surallocation** ») portant sur un maximum de 3 992 634 Actions Cédées, exerçable au Prix de l'Offre (tel que défini ci-dessous) du 21 juin 2011 au 20 juillet 2011 (inclus).

**Actionnaire Cédant**

La société Vertec, filiale détenue à 99,99 % par la Compagnie de Saint-Gobain, détient avant l'Offre 40 409 083 actions de la Société, représentant 60,72 % du capital et des droits de vote de la Société (après prise en compte des Opérations sur le capital de la Société).

**Intention de la Compagnie de Saint-Gobain, actionnaire de contrôle**

L'objet de la présente note d'opération s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la Compagnie de Saint-Gobain le 15 novembre 2010<sup>3</sup>, rappelés le 26 mai 2011<sup>4</sup>, qui comprenaient notamment à l'horizon 2015 le recentrage sur l'habitat et le désengagement de Verallia. Aucune autre décision n'a été prise quant aux modalités d'atteinte de ces objectifs.

**Fourchette indicative de prix**

Entre 29,50 euros et 36,00 euros par action.

Le prix des Actions Cédées dans le cadre de l'Offre (le « **Prix de l'Offre** ») pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période d'achat dans le cadre de l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le

<sup>3</sup> Présentation de la Compagnie de Saint-Gobain à la « Journée Investisseur Stratégie » en date du 15 novembre 2010, disponible sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain (<http://www.saint-gobain.fr/fr/finance/evenements/15-novembre-2010>).

<sup>4</sup> Communiqué de presse de la Compagnie de Saint-Gobain en date du 26 mai 2011 disponible sur le site de la Compagnie de Saint-Gobain ([http://www.saint-gobain.com/files/VF\\_Accord\\_Saint-Gobain\\_Wendel\\_26052011.pdf](http://www.saint-gobain.com/files/VF_Accord_Saint-Gobain_Wendel_26052011.pdf)).

cadre de l’OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s’ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l’OPO incluse.

Le Prix de l’Offre pourra être librement fixé en-dessous de la fourchette (en l’absence d’impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre).

**Méthode de fixation du prix des Actions Cédées**

Le Prix de l’Offre résultera de la confrontation de l’offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d’ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. La note d’opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation suivantes :

- la méthode dite « des multiples boursiers », qui a généralement pour objet de comparer les multiples d’une société à ceux de sociétés cotées de son secteur présentant des profils d’activités, de marchés sous-jacents et de taille proches de ceux de la société concernée ; et
- la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui permet d’apprécier la valeur intrinsèque d’une société en prenant en compte ses perspectives de développement à moyen-long terme.

Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l’Offre.

**Date de jouissance**

Jouissance courante.

**Produit brut de la cession des Actions Cédées**

Environ 871,7 millions d’euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre (et environ 1 002,5 millions d’euros sur la même base en cas d’exercice intégral de l’Option de Surallocation). Les dépenses maximales liées à l’Offre à la charge de l’Actionnaire Cédant et de la Compagnie de Saint-Gobain sont estimées à environ 38,7 millions d’euros. La Société ne recevra aucun produit de la cession et ne supportera aucun frais liés à l’Offre.

**Produit net estimé de la cession des Actions Cédées**

Environ 833,0 millions d’euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre (et environ 963,8 millions d’euros sur la même base en cas d’exercice intégral de l’Option de Surallocation).

**Garantie**

L’Offre fera, à la date de fixation du Prix de l’Offre (soit, selon le calendrier indicatif, le 21 juin 2011), l’objet d’un contrat de garantie (le « **Contrat de Garantie** ») conclu entre la Société, la Compagnie de Saint-Gobain, l’Actionnaire Cédant et un syndicat de banques dirigé par BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities Ltd. et Merrill Lynch International en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), Banco Santander, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Société Générale et The Royal Bank of Scotland plc en qualité de Co-Teneurs de Livre ainsi que Banca IMI S.p.A, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, S.A., Commerzbank, ING Bank N.V. et Mitsubishi UFJ Securities International plc en qualité de Co-Chefs de File (ensemble avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et les Co-Teneurs de Livre, les « **Établissements Garants** »), agissant non solidairement entre eux. La garantie porte sur l’intégralité des Actions Cédées.

La signature du Contrat de Garantie interviendra le jour de la fixation du Prix de l’Offre.

Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au nom et pour le compte des Établissements Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances (voir section 5.4.3 de la note d'opération).

**Engagements de conservation et d'abstention**

A compter de la date de signature du Contrat de Garantie et pendant les 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, pour la Société, et pendant les 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison pour la Compagnie de Saint-Gobain, l'Actionnaire Cédant, Spafi et SG Cristaleria, sous réserve de certaines exceptions décrites à la section 7.3 de la note d'opération.

**Stabilisation**

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris pourront être réalisées du 21 juin 2011 au 20 juillet 2011 (inclus) par BNP PARIBAS agissant en qualité d'agent stabilisateur au nom et pour le compte des Établissements Garants.

**Principaux risques liés à l'Offre :**

- les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ;
- la volatilité du prix de marché des actions de la Société ;
- le risque lié à la non-signature ou à la résiliation du Contrat de Garantie, celles-ci entraînant une annulation de l'Offre ;
- une cession dans le futur d'un nombre important d'actions de la Société par Saint-Gobain pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ;
- Saint-Gobain sera l'actionnaire majoritaire de la Société et sera en mesure de contrôler la plupart des décisions sociales ;
- le risque que le montant des dividendes reçus par les investisseurs soit inférieur à celui indiqué dans les éléments relatifs à la politique de distribution de dividendes de la Société.

## C. RÉPARTITION DU CAPITAL

	Avant l'Offre (en prenant en compte les Opérations sur le capital de la Société <sup>1</sup> )		Après l'Offre et avant exercice de l'Option de Surallocation (en prenant en compte les Opérations sur le capital de la Société <sup>1</sup> )		Après l'Offre et après exercice de l'Option de Surallocation (en prenant en compte les Opérations sur le capital de la Société <sup>1</sup> )		Après l'Offre et après exercice de l'Option de Surallocation (en prenant en compte les Opérations sur le capital de la Société <sup>1</sup> et l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés <sup>2</sup> )		Après l'Offre et après exercice de l'Option de Surallocation (en prenant en compte les Opérations sur le capital de la Société <sup>1</sup> , l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés <sup>2</sup> et l'attribution gratuite d'actions nouvelles aux salariés <sup>3</sup> )	
	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et de droits de vote
<b>Vertec<sup>4</sup></b>	40,409,083	60.7%	13,791,522	20.7%	9,798,888	14.7%	9,798,888	14.5%	9,798,888	14.4%
<b>Spafî<sup>5</sup></b>	8,288,722	12.5%	8,288,722	12.5%	8,288,722	12.5%	8,288,722	12.3%	8,288,722	12.2%
<b>SG Cristaleria<sup>6</sup></b>	17,845,828	26.8%	17,845,828	26.8%	17,845,828	26.8%	17,845,828	26.4%	17,845,828	26.2%
<b>Total Saint-Gobain</b>	<b>66,543,633</b>	<b>100.0%</b>	<b>39,926,072</b>	<b>60.0%</b>	<b>35,933,438</b>	<b>54.0%</b>	<b>35,933,438</b>	<b>53.2%</b>	<b>35,933,438</b>	<b>52.7%</b>
<b>Administrateurs</b>	270	n.s.	270	n.s.	270	n.s.	270	n.s.	270	n.s.
<b>Salariés<sup>2,3</sup></b>	0	-	0	0.0%	0	0.0%	1,000,000	1.5%	1,670,000	2.4%
<b>Public</b>	0	-	26,617,561	40.0%	30,610,195	46.0%	30,610,195	45.3%	30,610,195	44.9%
<b>Total</b>	<b>66,543,903</b>	<b>100.0%</b>	<b>66,543,903</b>	<b>100.0%</b>	<b>66,543,903</b>	<b>100.0%</b>	<b>67,543,903</b>	<b>100.0%</b>	<b>68,213,903</b>	<b>100.0%</b>

<sup>1</sup> Les Opérations sur le capital de la Société sont décrites au paragraphe 11.1 de la présente note d'opération.

<sup>2</sup> Emission d'un nombre maximum de 1 000 000 d'actions nouvelles réservées aux salariés du Groupe dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

<sup>3</sup> Attribution gratuite d'un nombre maximum de 670 000 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés.

<sup>4</sup> Vertec est une filiale à 99,99 % de la Compagnie de Saint-Gobain.

<sup>5</sup> Spafî est une filiale à 99,99 % de la Compagnie de Saint-Gobain.

<sup>6</sup> SG Cristaleria est une filiale à 99,83 % de la Compagnie de Saint-Gobain.

## D. MODALITÉS PRATIQUES

### Calendrier indicatif de l'Offre

6 juin 2011	Visa de l'AMF sur le Prospectus
7 juin 2011	Avis de NYSE Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO, du Placement Global et de l'Offre Réservée aux Salariés
20 juin 2011	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet Clôture de la période de réservation de l'Offre Réservée aux Salariés
21 juin 2011	Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Garantie Diffusion du communiqué de presse relatif au résultat de l'Offre (indiquant notamment le Prix de l'Offre et le prix de l'Offre Réservée aux Salariés) Avis de NYSE Euronext relatif au résultat de l'OPO Première cotation des Actions Cédées. Début de la période de stabilisation éventuelle
22 juin 2011	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

	Ouverture de la période de souscription / révocation de l'Offre Réservée aux Salariés
24 juin 2011	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
26 juin 2011	Clôture de la période de souscription / révocation de l'Offre Réservée aux Salariés
20 juillet 2011	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation
	Fin de la période de stabilisation éventuelle
27 juillet 2011	Règlement-livraison de l'Offre Réservée aux Salariés

### **Modalités d'achat**

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres (A et/ou P) auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 20 juin 2011 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 20 juin 2011 à 17 heures (heure de Paris).

### **E. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Établissements financiers introduceurs**

##### *Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés*

BNP PARIBAS

J.P. Morgan Securities Ltd

Merrill Lynch International

##### *Co-Teneurs de Livre*

Banco Santander

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank

Société Générale Corporate & Investment Banking

The Royal Bank of Scotland plc

##### *Co-Chefs de File*

Banca IMI

BBVA

Commerzbank

ING

Mitsubishi UFJ Securities International plc

#### **Contact Investisseurs**

Madame Claire Moses  
Responsable de la communication financière  
Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace  
92400 Courbevoie

Tel. : +33 1 47 62 38 00  
E-mail : claire.moses@saint-gobain.com

**Documents accessibles au public**

Les documents juridiques et financiers relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège social de la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.verallia.com](http://www.verallia.com)).